

LA  
Côte-d'Or  
J'ADORE



# LE FONDS TOURISME DURABLE

Jeudi 9 septembre 2021



**Incroyable  
mais vert !**

Restaurateurs, hébergeurs,  
acteurs du slow tourisme,  
avec France Relance  
et les financements de l'ADEME,  
empruntez le chemin du tourisme durable.

[agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises](https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises)



# UN DISPOSITIF PREVU SUR 2 ANS



2021

2022

Volet 1

« 1000 restaurants »

10 M€

Volet 2

Hébergements touristiques

37 M€

Volet 3

AAP Slow tourisme

3 M€

# LE VOLET 3 : SLOW TOURISME

Un **Appel à Projets** national (AAP) géré par l'ADEME avec le support de la DGE (Direction Générale des Entreprises) :

- Destiné à **tous porteurs de projets souhaitant développer une offre de services « Slow Tourisme »**
- Dates : du 23/07/2021 au **01/10/2021**
- Les candidats à cet Appel à projets Slow Tourisme doivent **solliciter un opérateur touristique pour un avis exprès sur la pertinence du projet.**
- ✓ Webinaires de l'ADEME disponible en replay
- ✓ Toutes les infos sur :  
<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20210722/slowtouris2021-155>



# FONDS TOURISME DURABLE : VOILETS 1 ET 2

## POUR QUI ?

Les structures éligibles doivent :

- ✓ Être situées en **zone rurale** (voir la liste des communes éligibles selon l'INSEE)
- ✓ Disposer d'un **numéro de SIRET**
- ✓ Avoir un **code NAF correspondant aux nomenclatures éligibles**

Les restaurateurs doivent signer la « **Charte d'amélioration continue 1000 restaurants durables** ».

# OBJECTIFS

- Soutenir via des aides financières les opérateurs du tourisme dans leur **démarche vers le tourisme durable**, en apportant :
- Un soutien à **l'élaboration d'un plan d'actions via un diagnostic**
  - Un **financement d'une partie des coûts d'investissement** liés à la transition écologique pour un tourisme durable.
- Les aides visent à :
- **Réduire et maîtriser les coûts fixes** (énergie, eau, déchets, gaspillage alimentaire)
  - Ancrer dans les territoires et la **chaîne de valeur locale** avec des produits de qualité (circuits courts de proximité et de qualité, synergies pérennes avec les acteurs du tourisme local et les producteurs locaux)
  - Favoriser l'engagement écologique comme un avantage concurrentiel et point de différenciation par la **valorisation des démarches** (outils de communication)

# MONTANTS ET ACTIONS ÉLIGIBLES

Le montant de l'aide demandée doit être comprise **entre 5 000 € et 200 000 € maximum.**

Pour les restaurants, l'aide est plafonnée à 10 000€.

Conditions de versement : avance de 30% à la notification de la décision d'aide et versement final de 70%



# ACTIONS ÉLIGIBLES

- Accompagnement d'un consultant pour un nouveau **modèle d'affaires**
- Formation aux **éco-gestes** pour une cuisine durable / un hébergement touristique durable
- Supports de **communication** valorisant la restauration / l'hébergement touristique durable
- Evolution des **approvisionnements** et des menus
- Lutte contre le **gaspillage alimentaire**
- Prévention des **déchets non alimentaires** en restauration et dans les hébergements
- Energie :
  - **Economie d'énergie** en cuisine
  - Accompagnement pour le financement de la rénovation globale d'un hébergement
  - Maîtrise des **besoins de chauffage** des chambres
  - **Confort d'été et d'hiver** : actions sur la protection des ouvertures ; végétalisation
  - **Sèche-linge et lave-linge** professionnel de grande efficacité énergétique
  - **Bâche de nuit pour piscine**

# ACTIONS ÉLIGIBLES

- Dispositifs d'**économie d'eau** :
  - En cuisine, pour le potager, pour les salles de bain des chambres, les sanitaires
  - Toilettes sèches pour les chambres et sanitaires liés à l'activité d'hébergement
- **Mobilité** :
  - Abri vélo équipé de production photovoltaïque pour la recharge
  - Vélo cargo électrique
  - Véhicule frigorifique
- Réduction des **émissions de gaz à effet de serre**
- **Rénovation globale des bâtiments et qualité de l'air**
- **Eclairage** : luminaires LED extérieur et intérieur
- **Efficacité énergétique** des équipements de froid commercial
- Economie circulaire et **gestion des déchets**
- **Ecoconception** et **Ecolabel européen**



# DÉROULÉ DU DISPOSITIF

1. Prise de contact pour vérifier l'éligibilité et échanger sur les projets
2. Diagnostic réalisé sur place
3. Plan d'actions général établi à partir du diagnostic et des objectifs
4. Dépôt du dossier de demande d'aide sur la plateforme Agir pour la transition avec le plan d'actions et les devis nécessaires
5. Demandes éventuelles d'informations techniques complémentaires de l'ADEME
6. Validation du dossier
7. Mise en œuvre des actions sur 18 mois en tenant l'ADEME informée

# MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION



## **Contact :**

Elisa REBULLIOT, Chargée de développement tourisme durable

[elisa.rebulliot@cotedor-tourisme.com](mailto:elisa.rebulliot@cotedor-tourisme.com)

03.80.63.66.93